

et par délégation,
Le directeur général des finances
et du contrôle de gestion
Michel DELLACASAGRANDE
Pour le ministre de l'économie,

des finances et de l'industrie
et par délégation,
Par empêchement du directeur du budget,
Le sous-directeur
S.-A. MAHIEUX

**ACTIVITÉS
ÉDUCATIVES**NOR : MEN19703336C
RLR : 554-9CIRCULAIRE N° 97-238
DU 20-11-1997MEN - DLC B2
MES - DEF - EGU - AGR -
MCC - INT - MAE - ECO

Journée mondiale de lutte contre le sida

*Texte adressé aux préfets ; aux recteurs d'académie ;
aux chefs de service de l'État dans le département*

■ Depuis 1988, le 1er décembre est, chaque année, une journée consacrée à la lutte contre le sida à partir d'un thème particulier défini par l'Organisation mondiale de la santé. Au delà de cette thématique, cette journée est traditionnellement un moment privilégié de mobilisation générale appelée à se maintenir tout au long de l'année. La journée du 1er décembre 1997 s'inscrit dans une campagne mondiale, proposée par le programme commun des Nations Unies (ONUSIDA) autour du thème "Les enfants dans un monde marqué par le sida". Le but de cette campagne est d'accroître la portée, l'impact et l'efficacité des actions menées partout dans le monde. En mettant les enfants au centre de cette campagne, c'est l'implication de la famille, de l'entourage et de la communauté tout entière qui est encouragée. Cet objectif, au regard des enjeux éthiques et sociaux de l'épidémie, a conduit le comité des directeurs de la lutte contre le sida, sous la présidence du délégué interministériel, directeur général de la santé, à recommander une mobilisation concertée des institutions. Dans cette perspective, il importe, à votre initiative, de développer et de renforcer les actions qui, aux plans régional et départemental, témoignent de l'engagement déterminant des services déconcentrés. Un travail interministériel important, qu'il convient de poursuivre, a été mené en ce sens. Il fera l'objet d'un bilan prévu pour le printemps 1998.

À l'heure actuelle de nouvelles thérapies améliorent sensiblement la santé des personnes atteintes par le VIH. Bien que ces traitements

imposent de lourdes contraintes et que leur efficacité à long terme reste incertaine, l'espoir qu'ils ont fait naître peut faire craindre que la prévention paraisse moins nécessaire. Une grande vigilance demeure indispensable pour maintenir et diversifier l'effort dans ce domaine.

La prévention, tout comme la lutte contre l'exclusion ainsi que la protection des droits de l'homme doivent être déclinés en fonction des missions et des compétences de chacun. Sur la base des engagements individuels, il est primordial également que la lutte contre le sida s'ancre dans un effort collectif mobilisant l'ensemble des services publics.

Seules des actions de prévention, d'information, d'éducation, de prise en charge et de solidarité, élaborées en concertation et conduites dans la cohérence et la durée contribueront efficacement à développer des attitudes de responsabilité individuelle et sociale. Chacun est appelé à participer à ce combat vital.

Ce message constitue une initiative du comité des directeurs de la lutte contre le sida. Il n'a pu être signé que par les ministères ci-après, compte tenu des contraintes liées à sa diffusion en temps utile.

Le délégué interministériel
à la lutte contre le sida,
directeur général de la santé
Professeur Joël MÉNARD
Pour le ministre de l'éducation nationale,
de la recherche et de la technologie
et par délégation,
Le directeur des lycées et collèges
Alain BOISSINOT
Le directeur général de la recherche
et de la technologie
Bernard BIGOT

Pour le ministre de la défense
et par délégation,
Le sous-directeur à l'action scientifique
et technique
Médecin général J. ABGRALL
Pour le ministre de l'équipement, des transports
et du logement et par délégation,
Le directeur adjoint du personnel et des services
Alain LECOMTE
Pour le ministre de l'agriculture et de la pêche
et par délégation,
Le directeur général de l'enseignement
et de la recherche
Claude BERNET
Pour le ministre de la culture
et de la communication,
porte-parole du Gouvernement
et par délégation,
Le directeur adjoint du cabinet
Frédéric SCANVIC
Pour le ministre de la jeunesse et des sports

et par délégation,
Le directeur de la jeunesse et de la vie associative
Joël BALAVOINE
Pour le secrétaire d'État auprès du ministre
de l'intérieur, chargé de l'outre-mer
et par délégation,
Le directeur des affaires économiques, sociales
et culturelles de l'outre-mer
Henri PAUL
Pour le secrétaire d'État auprès du ministre
des affaires étrangères, chargé de la coopération
et par délégation,
Le sous-directeur de la santé
et du développement social
Docteur Madeleine LELOUP
Pour le secrétaire d'État auprès du ministre
de l'économie, des finances et de l'industrie,
chargé des PME, du commerce et de l'artisanat
et par délégation,
Le directeur de l'artisanat
Bernard SCÉMAMA

INSTRUCTIONS
PÉDAGOGIQUES

NOR : MEN19703262C
RLR : 525-8 ; 514-5

CIRCULAIRE N° 97-240
DU 20-11-1997

MEN
DIC D3
DEC1

Pratique du chant choral dans les premier et second degrés

Texte adressé aux recteurs d'académie ; aux inspecteurs d'académie, directeurs des services départementaux de l'éducation nationale

Une chorale dans chaque école

Compte tenu de son apport éducatif et artistique, nous souhaitons que le chant choral soit valorisé et développé, afin de permettre au plus grand nombre d'élèves de chanter.

En effet, la pensée et la sensibilité musicales s'installent d'elles-mêmes à travers la voix. À l'école, au collège et au lycée, le chant collectif procure un épanouissement personnel à l'élève et contribue à former le futur citoyen par l'écoute et le respect de l'autre, ce qui favorise l'ouverture culturelle et la cohésion sociale au sein de l'établissement scolaire.

Selon les classes d'âge, la pratique du chant choral revêt des formes différentes : classes chantantes, chorales, chœurs.

Au premier stade, les classes chantantes ont pour objectif la conquête de l'unisson par une pratique vocale régulière à partir de chansons et l'approche progressive de la polyphonie ; ensuite, les chorales visent à développer des compétences polyphoniques de plus en plus élaborées ; enfin, le chœur offre la possibilité d'aborder le grand répertoire.

Nous vous invitons donc à sensibiliser et à encourager tous les acteurs concernés, à tous les niveaux de responsabilité : enseignants et corps d'inspection, conseillers pédagogiques en éducation musicale (CPEM) et professeurs coordonnateurs, dont nous connaissons le dynamisme. À cet égard, les missions académiques d'action culturelle constituent les interlocuteurs privilégiés pour la mise en œuvre de cette politique, dans le respect des spécificités locales.

Il importe également de réaffirmer le principe de partenariat à la fois associatif (fédération nationale des chorales scolaires et autres associations) et institutionnel (collectivités, direction